



# LA DIRECCTE

## de Basse-Normandie

- Les missions de l'inspection du travail
  - Contrôle l'application du droit du travail (code du travail, conventions et accords collectifs) dans tous ses aspects :
    - Santé et sécurité ;
    - Mise en place et fonctionnement des institutions représentatives du personnel (comité d'entreprise, délégués du personnel, CHSCT, délégués syndicaux,...).
    - Obligation de négocier ;
    - Durée du travail ;
    - Travail illégal...
  - Est invitée au CHSCT : rôle consultatif.
  - Conseille et informe les employeurs, les salariés et les représentants du personnel sur leurs droits et obligations .
  - Médiation lors des conflits collectifs.

